

## PROCES-VERBAL du CONSEIL d'ADMINISTRATION Séance du 16 octobre 2023

Séance : ordinaire n° 1

### ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal Conseil d'Administration du 22 juin 2023.
- 2) Installation du Conseil d'Administration et des différentes commissions
  - Conseil de discipline
  - Commission Hygiène et Sécurité (CHS)
  - Commission éducative
  - Comité d'Education à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement (CESCE)
  - Conseil de la Vie Collégienne (CVC)
  - Conseil pédagogique
  - Conseil école-collège
- 3) Bilan de rentrée
- 4) Projet AS
- 5) Tarifs
- 6) Voyages
- 7) Prélèvement sur Fonds de Roulement
- 8) Décisions Budgétaires Modificatives
- 9) Délégation de signature pour les conventions
  - A la Cheffe d'établissement
  - A la gestionnaire
- 10) Conventions qualité repas et Téléthon pour information
- 11) Questions diverses

**NOM**

**Signature**

Président du conseil d'administration :

**Mme JOUANNY**

Secrétaire de séance :

**Mme SAVIGNY**

**Total des membres du CA : 23**

**Quorum : 13**

**Présents : 25**

**Votants : 19**

Madame JOUANNY, Principale, préside la séance.

Le secrétariat de séance est assuré par Madame SAVIGNY déléguée du personnel ATSS.

## **1/ Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 22 JUIN 2023**

**Le Procès-Verbal est voté à l'unanimité soit 19 voix**

## **2/ Installation du Conseil d'Administration et des différentes commissions**

Suite à la demande des parents, Mme Jouanny fait un rappel de la composition de chacune des commissions :

- Conseil de Discipline : se réunit lorsque la sanction va au-delà de 7 jours d'exclusion.
- Commission Hygiène et Sécurité (CHS) : fait des propositions au CA en ce qui concerne la sécurité ou l'hygiène.  
La dernière en date a eu lieu en novembre 2021.
- Commission éducative : c'est une mesure d'accompagnement
- CESCE : se fait sous la forme d'un Forum (2 jours en novembre et en mars)  
Il aborde les thématiques de prévention, hygiène, santé mentale, laïcité, etc...
- CVC : Mme KOCH indique que c'est un conseil où les élèves émettent des propositions afin d'améliorer la vie au collège. Ils sont conviés avant chaque CA.

Le Conseil d'Administration est suspendu de 17H40 à 17H46 afin de permettre aux représentants des parents et des personnels de se positionner dans les différentes commissions.

**L'installation des commissions est soumise au vote : 0 contre / 0 abstention**

**Vote à l'unanimité : 19 voix**

*17H49 départ des représentants suppléants*

*20 présents / 19 votants*

## **4/ Bilan de rentrée**

Compte tenu de l'ordre du jour chargé, et pour ne pas dépasser la durée de 2.5 heures du CA prévue au règlement intérieur, le bilan de rentrée sera envoyé par mail ultérieurement.

## **5/ Projet AS**

Lecture par Mme Jouanny du Projet AS (cf projet joint)

L'AS propose des activités sur le temps de la pause méridienne, en raison de la contrainte du transport qui pèse sur 80% des élèves.

Il y a 6H d'activités sportives par semaine (futsal, handball, danse...).

En plus de ses activités, l'AS proposera aux élèves de participer au Cross départemental, au Raid Nature et à UNSS à la plage.

## **5/ Tarifs**

Augmentation du prix du repas pour les élèves au forfait : 3.55€ à partir du 1<sup>er</sup> septembre.

Mme MORENO détaille les tarifs avec les différentes augmentations qui seront applicables à compter du 06 novembre.

**Les tarifs 2023-2024 sont soumis au vote : 0 contre / 0 abstention**

**Vote à l'unanimité : 19 voix**

## **6/ Voyages**

Mme MORENO fait un rappel de la Charte des Voyages qui fixe la participation des familles à 80€ par jour maximum. L'établissement prend en charge le financement de la part accompagnateurs et apporte également une participation de 25€ par élève maximum.

Cette année, certaines communes ont donné une participation pour les voyages, qui a été équitablement répartie entre chaque élève.

3 voyages sont programmés la semaine du 22 au 26 avril 2024 :

- Barcelone avec tous les 6<sup>ème</sup> + LCE Espagnol (environ 100 élèves + 8 accompagnateurs)  
Tarif 235€/famille

**Le tarif du voyage à Barcelone est soumis au vote : 0 contre / 0 abstention**

**Vote à l'unanimité : 19 voix**

- Italie (région de Milan) avec les Latinistes (environ 50 élèves + 4 accompagnateurs)  
Tarif 355€/famille

**Le tarif du voyage en Italie est soumis au vote : 0 contre / 0 abstention**

**Vote à l'unanimité : 19 voix**

- Guedelon-Chambord avec des élèves de 5<sup>ème</sup> (environ 50 élèves + 5 accompagnateurs)  
Tarif 260€/famille

**Le tarif du voyage itinérant est soumis au vote : 0 contre / 0 abstention**

**Vote à l'unanimité : 19 voix**

## **7/ Prélèvement sur Fonds de roulement**

Mme MORENO explique que l'établissement a reçu une facture de régularisation EDF d'un montant de 11000€. Les contrats signés en 2021 et 2022 étaient basés sur une estimation de l'année 2020 (COVID, confinement etc...).

Mme MORENO détaille ensuite les différentes dépenses imprévues, ce qui porte le prélèvement à 16000€.

Mme FONS : qu'est-ce qui explique le montant pour le papier ?

Mme MORENO : le tarif du papier a énormément augmenté cette année

Mme CAMPIN : avez-vous des contrats avec les fournisseurs ?

Mme MORENO : non, nous ne passons pas assez de commandes, mais je consulte plusieurs fournisseurs et je compare en fonction du prix et de la qualité.

Mme Campin : à l'Université nous utilisons du papier recyclé, je peux vous donner l'adresse du fournisseur

Mme BASTOS : faites-vous des achats groupés avec les autres établissements ?

Mme MORENO : non pas pour le papier, seulement pour les produits d'hygiène et d'entretien

Mme PERRIER : avez-vous des obligations pour les produits d'entretien ? ou pouvez-vous utiliser des produits comme le vinaigre blanc ou le savon noir ?

Mme MORENO : nous ne pouvons pas utiliser ce genre de produits, mais nous utilisons la gamme Equilibre qui sont des produits écologiques. En ce qui concerne la cuisine et le nettoyage du réfectoire, nous avons obligation d'utiliser des produits bien spécifiques.

Le plus cher, c'est le contenant, donc nous gardons les bidons et nous les faisons remplir au fur et à mesure. Le papier toilette a énormément augmenté également.

Mme CAMPIN : existe-t-il un label éco ?

Mme JOUANNY : il existe le label E3D qui apporte des subventions. Nous avons un référent EDD qui va organiser la formation des éco-délégués.

**Le prélèvement sur fonds de roulement est soumis au vote : 0 contre / 0 abstention**

**Vote à l'unanimité : 19 voix**

## **8/ Décisions Budgétaires Modificatives**

Présentation par Mme MORENO, Adjointe Gestionnaire.

Cette année, l'établissement a avancé les frais des actions de prévention routière du CESCE. Il a ensuite été remboursé.

## **9/ Délégations de signatures**

Du Conseil d'Administration au Chef d'établissement, concernant les marchés à incidence financière et la signature des conventions.

Du Chef d'établissement à l'Adjointe gestionnaire, concernant les bons de commande, dans le respect des crédits ouverts et de la réglementation, jusqu'à un montant de 800€HT.

Mme JOUANNY : le CA sera informé de tout ce qui a été signé.

**Les délégations de signatures sont soumises au vote : 0 contre / 0 abstention**

**Vote à l'unanimité : 19 voix**

## **10/ Conventions**

- Convention Qualité-repas : signée entre l'établissement et le Département. On s'engage à faire un repas végétarien par semaine, et à utiliser au moins 40% de produits Bio et locaux.
- Convention groupement de commandes pour l'alimentaire.
- Convention Téléthon : en partenariat avec les enseignants d'EPS. Le 5 décembre, M. Nadeau organise un tournoi sportif avec tous les niveaux, au gymnase.
- Conventions de stages avec des étudiants en STAPS qui seront accueillis par l'établissement du 15 janvier au 2 février 2024. C'est Mme Gauthier qui les prendra en charge pour 50H de formation.

## **11/ Questions diverses**

- Mme FONS lit la lettre de Mme GUEIT concernant les AESH (ci-jointe)

Mme JOUANNY apporte deux démentis sur la lettre : les enseignants d'EPS n'entreposent pas de matériel dans cette pièce. La salle des professeurs n'est jamais « bondée ».

Mme JOUANNY : en ce qui concerne les locaux, nous sommes extrêmement contraints. Nous sommes passés de 13 divisions à 15. Les travaux prévoient des locaux pour 16 divisions, ce qui signifie que nous sommes quasiment à saturation.

Le local utilisé par les AESH va être utilisé pour entreposer du matériel et pour héberger des intervenants extérieurs (MDA, ALEFPA...). Je propose aux AESH de partager le bureau occupé par la PsyEN et l'AS le mardi et jeudi, ce qui laisse les autres jours libres aux AESH. Ceci dit, je ne suis pas sûre que se retrouver en tête à tête avec un élève soit le meilleur choix, les professeurs ne se l'autorisant pas.

- Questions des représentants des parents d'élèves

### 1. Qu'en est-il de l'infirmière ?

Mme JOUANNY : je suis heureuse de vous annoncer que Mme Chouraki, la conseillère technique infirmières à la DSDEN a abouti à un recrutement grâce à Pôle Emploi. Elle vient nous présenter la nouvelle infirmière demain. Elle sera en poste sur le collège d'Estagel, celui de St Paul de Fenouillet et les écoles du secteur.

Mme PERRIER : comment sont gérés les petits bobos en l'absence de l'infirmière ?

Mme KOCH : c'est la vie scolaire qui s'en occupe. En cas de besoin, nous contactons le 15.

### 2. Les toilettes sont sales et il n'y a pas de savon

Mme MORENO : les toilettes sont nettoyées 3 fois par jour, il est difficile de faire plus. Nous avons dû faire intervenir une entreprise pour les déboucher à cause d'un manque de respect des élèves. En ce qui concerne le savon, nous allons être plus vigilants à remplir les réservoirs.

### 3. Lycées de secteur

Les parents souhaitent le lycée J. Lurçat comme lycée de secteur pour les élèves de l'Aude, afin de bénéficier d'un internat. Et le lycée A. Maillol pour les élèves des PO, pour que les élèves aient un bus direct.

Mme JOUANNY demande aux parents de faire une motion pour cette demande, qu'elle transmettra à l'Inspectrice de l'Orientation.

### 4. Tenue de courtoisie

La tenue de courtoisie a été adoptée au dernier CA. Mme MORENO les a achetées, c'est un t-shirt noir et un pantalon de jogging bleu marine, pour ne pas avoir un caractère vexatoire.

La tenue est affichée en vie scolaire, Mme KOCH et les surveillants sont plutôt dans la pédagogie. Ils préviennent les élèves que leur tenue n'est pas correcte, de ce fait les élèves font ce qu'il faut pour ne pas avoir à porter la tenue de courtoisie. Elle n'a pas été donnée encore, elle a plus un effet dissuasif pour l'instant.

Mme JOUANNY précise que le règlement intérieur ne va pas être modifié cette année. De plus il faut que le sujet soit porté à l'ordre du jour d'un CA pour être modifié.

Mme BASTOS rapporte que les parents d'élèves émettent l'idée que l'appréciation de « tenue correcte » est très subjective.

Mme JOUANNY répond qu'il y a effectivement des choses subjectives, mais d'autres sont objectives, telles que des dessins d'armes ou de feuilles de cannabis... Dans ce cas, on ne laisse pas l'élève dehors, on lui donne une tenue de courtoisie pour lui permettre d'assister à ses cours.

### 5. Communication Pronote

Pourquoi la communication ne se fait-elle pas exclusivement par Pronote ?

Mme SAVIGNY indique que seuls 25% des parents se connectent avec le compte-responsable, donc les informations ne sont pas réceptionnées par tous, contrairement aux emails qui arrivent directement sur les portables des parents.

Mme BASTOS : la communication par Pronote est-elle recevable du coup ?

Mme JOUANNY : oui bien sûr, nous répondons aux messages mails ou Pronote

Mme PERRIER : pourquoi les informations ne sont-elles pas annoncées sur Pronote ?

Mme JOUANNY : peu de parents se connectant sur Pronote, les informations sont transmises sur le site de l'établissement ou envoyées par mail. Quand il s'agit d'urgences, c'est par SMS.

Mme BASTOS : si la communication ne se fait que par Pronote, les gens s'y mettront.

Mme SAVIGNY : je passe énormément de temps à expliquer aux parents comment se connecter, j'ai fait des tutoriels, tout est sur le site de l'établissement. Et malgré cela, le nombre de parents qui n'y arrivent pas est encore élevé...

Mme JOUANNY : la multiplication des moyens de communication prend beaucoup de temps. Par contre, à la fin de la journée, tous les messages Pronote ou mails qui attendent une réponse, en ont une.

Mme CAMPIN : il n'est pas évident de chercher des informations quand il y a plusieurs supports de communication.

Mme JOUANNY : nous adaptons le mode de communication à l'urgence de l'information à transmettre, en ciblant ce qui sera le plus efficace (le site du collège, les mail, Pronote, les SMS...). Si on se restreint à un seul mode de communication, il risque d'y avoir des contestations.

Mme CAMPIN : est-ce que vous pouvez doubler la communication papier distribuée aux élèves avec un mail aux parents ?

Mme JOUANNY : oui pas de problème.

Mme SEGURA : est-il possible de mettre en place un prélèvement automatique pour le paiement de la cantine ?

Mme MORENO : non ce n'est pas possible. Par contre sur le Portail Familles, en vous connectant avec EduConnect, vous pouvez régler en plusieurs fois par carte de crédit.

Mme SOREL : on a entendu dire qu'il y avait un problème d'organisation au niveau des bus, avec des élèves qui ne rentrent pas directement dans l'établissement.

Mme KOCH : tous les élèves transportés sont obligés de rentrer dans le collège en descendant du bus. Il y a toujours minimum 2 adultes référents en surveillance à l'entrée. Il peut arriver que certains élèves échappent à cette vigilance. A ce moment-là, les parents sont prévenus ainsi que les gendarmes.

*Mme JOUANNY déclare la clôture du CA à 19H28, la séance est levée.*



**SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du**  
**LUNDI 16 OCTOBRE 2023**  
**sous la présidence de : Madame Marie-Anne JOUANNY, Principale du collège**

	Présents	Absents	Excusés
<b>REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION</b>			
- Chef d'établissement : <b>Mme JOUANNY Marie-Anne</b>			
- Gestionnaire : <b>Mme MORENO Séverine</b>			
- Conseiller Principal d'Education : <b>Mme KOCH Maryne</b>			
- Directeur adjoint S.E.G.P.A. :			
- Chef des travaux :			
<b>PERSONNALITES</b>			
- de la collectivité de rattachement : <b>M. CHIVILO Charles</b>			
- de la collectivité de rattachement : <b>Mme. BEUZE Lola</b>			
- de la commune siège : - <b>M. CADE Michel</b>			
- qualifiées - <b>Mme LAGACHE Béatrice</b>			
-			
<b>REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS</b>			
<b>- au titre des personnels d'enseignement, d'éducation</b>			
1 – <b>FONS Géraldine</b>			
2 – <b>BATALLA Soufia</b>			X
3 – <b>BILLES Dominique</b>			
4 – <b>MARTINEZ Marlène</b>			X
5 – <b>ROSSOLA Marie-Ellen</b>			
6 – <b>LAVERGNE Blandine</b>			
<b>- au titre des personnels A.T.O.S.S. :</b>			
1 – <b>JACOB-MARTIN Anne</b>			
2 – <b>GARRIGUE Chantal</b>			
<b>REPRESENTANTS ELUS PARENTS ET ELEVES</b>			
<b>Parents</b>			
1 – <b>SOREL Sabrina</b>			
2 – <b>PASTOR Jérémy</b>			X
3 – <b>BASTOS Stéphanie</b>			
4 – <b>CAMPIN Anne-Sophie</b>			
5 – <b>MENAI Othman</b>			X
6 – <b>DELOUCHE Elsa</b>			X
<b>-élèves</b>			
1 – <b>GARCIA Léane</b>			
2 – <b>MARY Maxime</b>			
<b>MEMBRES CONSULTANTS</b>			
1 - <b>M. SILVESTRE Franck, agent comptable</b>			
2 - <b>M. BARBARO Daniel, représentant commune</b>			

<b>MEMBRES SUPPLEANTS DES PERSONNALITES</b>			
BERNIER Pierre-Marie			
<b>MEMBRES SUPPLEANTS DES PERSONNELS</b>			
MANDILE Caroline		Abs	
GUEIT Rachel		Abs	
BEZIA Valérie	<del>Caroline</del>		
SARDA Bénédicte	<del>Caroline</del>		
LLAURO Georges	<del>Caroline</del>		
DE BUYZER Laureen	<del>Caroline</del>		
SAVIGNY Nadège	<del>Caroline</del>		
<b>MEMBRES SUPPLEANTS PARENTS ET ELEVES</b>			
PERRIER Corinne	<del>Caroline</del>		
GRUNHERTZ Laëtitia	<del>Caroline</del>		
CAMPIN Samuel	<del>Caroline</del>		X
SARDA Sabine	<del>Caroline</del>		
SEGURA Frédérique	<del>Caroline</del>		
GARAU Doriane	<del>Caroline</del>		X

# PROJET EDUCATIF et REGLEMENT

DE

L'ASSOCIATION SPORTIVE

DU COLLEGE I. JOLIOT CURIE

66 ESTAGEL

Adopté par le conseil d'administration du : 16 octobre 2023.....

Adopté le : ..18 septembre 2023.

## Orientation générale

1. L'élève devra pouvoir trouver, dans la pratique d'une activité physique au sein de l'association sportive du collège *I. JOLIOT CURIE* :

- un plaisir,
- la possibilité (et non l'obligation) de s'investir dans une **tâche** individuelle ou collective,
- la possibilité (et non l'obligation) de s'investir dans une **responsabilité** individuelle ou collective.

2. L'accent devra être mis sur une **pratique de «masse»**, ouverte au plus grand nombre. Quel que soit le niveau de pratique, l'élève devra pouvoir trouver un accueil, un apprentissage et un entraînement.

3. L'élève pourra vivre une ouverture vers l'extérieur dans des rencontres amicales ou compétitives avec d'autres établissements, à travers diverses épreuves originales types RAID.

## Cadre réglementaire

1. Structure administrative :

L'association sportive du collège I.JOLIOT CURIE devra être affiliée à l'U.N.S.S.

Elle aura un bureau composé d' :

- un président : le chef d'établissement
- un trésorier : professeur E.P.S
- un secrétaire : professeur E.P.S
- des animateurs : professeur E.P.S

## 2. Horaires de fonctionnement :

L'association sportive proposera des activités physiques tous les jours pendant la pause méridienne :

- les lundi, mardi, jeudi et vendredi entre 13 h et 14h afin de répondre aux besoins des élèves (**85% des élèves passent la journée au collège**)
- le mercredi de 11 h 25 à **13 h 25** pour les entraînements (le gymnase est à la disposition du collège dans cette plage horaire). **A partir de 13h25, l'enseignant est déchargé de toute responsabilité.**
- le mercredi après-midi, de 11 h 25 à 17 h (ou plus, en cas de déplacement à l'extérieur du collège) pour les rencontres avec d'autres établissements. Des convocations seront données à l'occasion aux élèves concernés. **A partir de 17h, l'enseignant est déchargé de toute responsabilité.**

**Un appel sera fait en début de chaque séance (voir doc 1) car la présence SERA obligatoire une fois inscrit.**

## 3. Activités proposées:

Les activités futsal, hand-ball, danse habituellement pratiquées seront de nouveau proposées avec la possibilité de faire des rencontres sportives le mercredi après-midi en HAND BALL pour les volontaires.

## 4. Les licences :

L'élève devra impérativement prendre une licence dont le prix sera fixé en début d'année par le bureau.

Pour pouvoir bénéficier d'une licence, l'élève devra :

- renseigner et remettre au responsable une "autorisation parentale" fournie par l'association précisant que l'élève a l'accord de ses parents pour participer aux activités de l'A.S.
- renseigner une "fiche d'urgence à l'intention des parents" conforme à la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 fournie par l'association.
- fournir 1 photo d'identité.
- **A compter de la rentrée 2015, les certificats médicaux ne sont plus obligatoires.**
- **A compter de la rentrée 2020, un changement de tarif en faveur des familles est proposé :**

**\*Si une famille inscrit 2 enfants à l'AS, le prix de la licence sera de 18€ par enfant.**

**\*Si une famille inscrit 3 enfants à l'AS, le prix de la licence sera de 15€ par enfant.**

## 5. La pratique des A.P.S :

Un élève licencié pourra pratiquer plusieurs activités au sein de l'association sportive avec la même licence à la condition que l'horaire de ces activités le lui permette.

**Une tenue sportive (voir règlement EPS) est exigée pour la pratique des APS.**

## 6. L'engagement

La participation et l'inscription aux activités de l'association sportive sont volontaires.

**Néanmoins, une fois inscrit à une activité, la présence devient obligatoire. Un appel est fait en début de chaque séance. De trop nombreuses absences injustifiées (non justifiées par les parents), peuvent amener la radiation de l'élève concerné de l'Association Sportive du collège sans remboursement de sa licence.**

Enfin, si après son inscription et l'achat de sa licence par l'association, un élève ne peut plus pratiquer l'activité de son choix pour des raisons qui lui appartiennent, il ne pourra pas prétendre au remboursement du prix de sa licence.

## 7. Les compétitions : SOUS RESERVE

Les compétitions sont sous la base du volontariat (élèves et enseignants...)

Les équipes ne sont engagées que dans **un** championnat ( HAND BALL) en début d'année et que si le nombre d'élèves volontaires est suffisant.

Les jours de compétition, les élèves sont pris en charge par le ou les enseignants d'EPS responsable(s) de 11h25 jusqu'à 17h (durée d'une moyenne d'une compétition). **A partir de cette heure (17h), l'enseignant est déchargé de toute responsabilité.**

Les élèves sont transportés en bus (*transport payé par l'association sportive*). Les parents, s'ils le souhaitent, peuvent amener leur(s) enfant(s) sur le lieu de compétition ou les ramener par leurs propres moyens à condition qu'ils le **mentionnent par écrit**, au préalable, sur le carnet de liaison de leur(s) enfant(s).

Au retour, il est possible de déposer un élève au cours du déplacement à condition que les parents **l'autorisent au préalable par écrit** et que le **bus ne modifie pas son trajet**.

En pièce jointe, voir le type de convocation donnée aux élèves volontaires.

## 8. Les sanctions :

Le comportement d'un élève licencié doit être en accord avec la vie associative (et plus généralement avec la vie en société) et doit respecter le règlement intérieur du collège et de l'EPS. Tout licencié qui, par ses actes ou son comportement, deviendrait gênant pour la communauté pourrait être exclu temporairement ou définitivement de l'association sportive par les dirigeants de l'association, à savoir, les membres du bureau.

Seront automatiquement et définitivement exclus de l'association les licenciés coupables de :

- vol, gestes et actes de violence, dégradation de matériel et acte de vandalisme,

insulte, gestes déplacés.

Cette liste n'étant pas exhaustive, les seuls juges seront les membres du bureau.

Un élève licencié au sein de l'association sportive n'est pas exempt de rendre des comptes à la société civile si une plainte ou des poursuites judiciaires sont engagées contre lui.

**Un licencié exclu de l'association sportive ne pourra pas prétendre au remboursement du prix de sa licence.**

**Actions menées : SOUS RESERVE d'être proposées par l' UNSS départementale**

- CROSS (pour tous les volontaires)
- RAID (pour tous les volontaires)
- « UNSS à la PLAGE » :

SEULS les élèves licenciés à l'UNSS et **participants aux compétitions** seront amenés au mois de *juin* à Saint-Cyprien pour participer à la "**journee à la plage**".  
Mme la principale et les enseignants pourront être amenés à interdire à un élève ces sorties si son comportement durant l'année scolaire a posé problème

## **L'équipe E.P.S**

Le 11/10/23

Madame la principale,  
Merci de bien vouloir examiner la demande ci-dessous.

Il s'agit d'un sujet qui tient à cœur aux accompagnants AESH. Dédié ce bureau anciennement COP sans réservation exclusive je précise pour plusieurs raisons :

- pouvoir disposer de ce bureau dès que des modifications d'EDT élèves se retrouvent en étude pour annulation de cours ou d'absence professeurs.
  - Il nous l'a été octroyé depuis plusieurs années dans les directions précédentes pour pouvoir nous organiser autour du travail des élèves que nous accompagnons, à la récupération des cours manuscrits ou écrits sur PC, préparation de bilans, photocopies, travail avec les élèves sur écran à partir des fiches en ligne sur Pronote sous forme de QCM, rappels de leçons, mémorisation de récitation/définitions...
  - Communiquer avec les élèves pour mieux cerner le profil, la typologie des élèves, afin de travailler sur les points faibles et leur soumettre ce que l'on attend d'eux.
  - travailler en partenariat avec plusieurs élèves (2-3 maximum) permet aux élèves notifiés d'être plus motivés avec leurs copains sans être parasités par d'autres distracteurs. De plus cette pièce est fraîche et loin de l'agitation.
  - Ce bureau est équipé de l'outil informatique connecté au réseau ce qui permet de vérifier leurs devoirs, de rappeler certaines notions du socle français, maths notamment ; de travailler sur les logiciels de mathématiques par exemple ou de technologie (robotprog, scratch, sketch up) ou encore mieux maîtriser les logiciels bureautiques comme Libre Office, Word ou Onenote. Savoir numériser et travailler l'organisation en général, optimiser la gestion de l'ordinateur portable par exemple et pouvoir le recharger lors d'oublis, utiliser le scanner portatif, transférer toutes les numérisations dans les intercalaires numériques...
  - De plus, ce bureau est équipé d'une armoire. Elle permet d'entreposer en toute sécurité du matériel (ardoises, papier, feutres, productions d'élèves non terminées type arts plastiques, dictionnaires en cas de ruptures de connexion et savoir faire des recherches manuelles..) qu'il n'est pas possible de laisser dans le casier salle des professeurs.
  - Dans le cas d'élèves émotionnellement fragiles, sensibles, en crise qui auraient besoin d'être rassurés, accompagnés, canalisés, ce bureau peut s'avérer très utile pour des besoins d'isolement. Il leur permet de retrouver calme et sérénité. Cela permet également de créer du lien avec les élèves et d'asseoir une certaine autorité bienveillante.
  - cette pièce permet a fortiori d'être utilisée par des professionnels de l'éducation/médicaux comme dans le passé : ergothérapeute, éducateurs, enseignants itinérants...
  - ce bureau est également occupé par les professeurs d'EPS pour entreposer du matériel : ils ont une armoire dédiée.
  - Il nous permet également de s'en servir comme salle de repos ou préparer nos bilans au calme ou réunir les AESH dans le but de faire un point entre nous car la salle des professeurs est très souvent bondée.
- Dans le contexte du COVID, n'oublions pas que nous ne sommes pas à l'abri d'un nouveau variant. Moins nous sommes nombreux dans une pièce moins nous sommes malades.

Nous permettre d'occuper ce bureau comme auparavant relève d'une nécessité dans notre exercice pour tous ces points et c'est aussi donner du crédit à notre travail dans les meilleures conditions possibles.

Bien cordialement  
Mme Rachel GUEIT

## **MOTION DES PARENTS D'ÉLÈVES DU COLLEGE JOLIOT CURIE D'ESTAGEL**

### **DEMANDE DE MODIFICATION DE LA CARTE SCOLAIRE - CHANGEMENT DE LYCÉE DE SECTEUR**

Depuis quelques années, les élèves quittant le collège d'Estagel pour le Lycée filière générale sont redirigés vers le lycée de secteur qui est selon la carte scolaire en cours le Lycée Jean Lurçat.

Hormis le lycée Picasso, le lycée Jean Lurçat est le lycée de Perpignan le plus éloigné du bassin de vie des élèves scolarisés à Estagel. Les lycées Arago et a fortiori Aristide Maillol sont bien plus proches.

C'est pour cette raison que nous vous sollicitons pour un changement de carte scolaire afin que les élèves scolarisés au collège Joliot Curie d'Estagel puissent avoir comme Lycée de secteur le lycée Aristide Maillol.

L'objectif de cette demande est de réduire le temps de transport entre le domicile des élèves et leur lieu d'étude. Un temps de trajet plus court est aussi important pour que les parents puissent s'impliquer dans la vie de l'établissement (participation aux conseils d'administration, conseils de classe...) ou récupérer aisément leurs enfants en cas d'imprévu (grève des bus, maladie, rendez-vous médical...). Et enfin la ligne 9 Sankéo connecte directement le lycée Aristide Maillol à la majorité des communes des élèves du collège d'Estagel. Ce n'est pas le cas pour le lycée Jean Lurçat ou à minima un changement est obligatoire. Et enfin les aspects environnementaux vont dans le sens de réduire les distances entre domicile et lieu de scolarisation.

Pour étayer notre propos, vous trouverez par exemple des temps de parcours estimés en voiture pour relier Estagel au lycée Jean Lurçat d'une part :

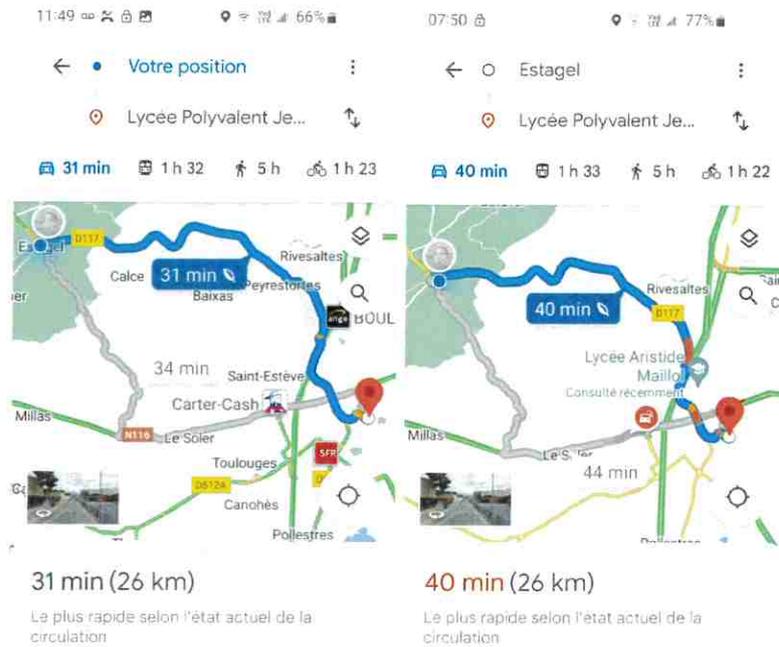
- hors heures de pointe, il faut 30 min (plus souvent 35min) pour parcourir les 26 km
- aux heures de pointe (7h-9h et 16h-19h), il faut a minima 40 min et jusqu'à 1h pour parcourir les 26 km

Pour relier Estagel au lycée Aristide Maillol d'autre part :

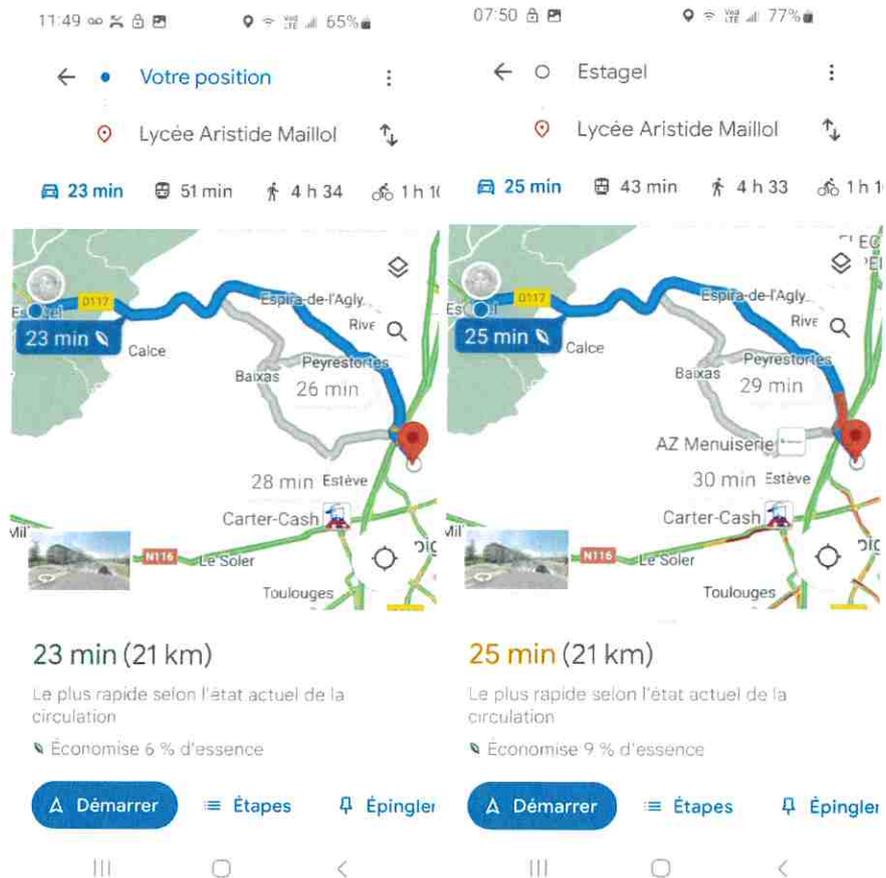
- hors heures de pointe, il faut moins de 25 min pour parcourir les 21 km
- aux heures de pointe (7h-9h et 16h-19h), il faut 25 min maximum pour parcourir les 21 km, cette zone de Perpignan ne subit pas d'embouteillages pour les personnes venant du nord de la ville.

Le collège d'Estagel a également la particularité d'accueillir des élèves domiciliés dans l'Aude (Tuchan, Padern, Cucugnan, Paziols), dans des communes éloignées de Perpignan. Nous demandons une attention particulière pour que ces élèves puissent intégrer à leur choix les internats du lycée Jean Lurçat, voire des Lycées de Narbonne.

L'image ci-dessous compare des temps de parcours entre Estagel et le Lycée Jean Lurçat hors heures de pointe et aux heures de pointe.



L'image ci-dessous compare des temps de parcours entre Estagel et le Lycée Jean Lurçat hors heures de pointe et aux heures de pointe.



En espérant que cette motion puisse retenir votre attention pour le bien-être de nos enfants, nous restons disponibles pour vous rencontrer.

Veuillez agréer, Madame la DASEN, nos salutations les plus distinguées.

Les parents d'élèves élus au Conseil d'Administration du Collège Irène et Joliot Curie, le 19 octobre 2023.